

Chemin de l'Espérance - Aliénation d'un terrain à la SCI Les Quatre Vents

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par sa délibération du 17 janvier 1994, le Conseil Municipal avait autorisé la cession d'une surface de 20 ares à détacher de la parcelle communale sise Chemin de l'Espérance, cadastrée section OY n° 85, au profit de la Société Auto-Méca. Depuis, cette entreprise a renoncé à son projet d'acquisition.

Aujourd'hui, la Ville a été saisie d'une nouvelle demande concernant l'implantation de la Société DUPLEX qui doit sortir de la pépinière d'entreprise et qui a constitué une SCI dénommée SCI Les Quatre Vents. Par conséquent, il est proposé de céder à celle-ci une surface de 11 a 64 ca à détacher de la parcelle OY n° 85p moyennant le prix de 100 F le m² soit 116 400 F.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. La recette de 116 400 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser la cession d'une partie de terrain communal sis Chemin de l'Espérance aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. ANTONY : Monsieur le Maire, on a beaucoup parlé d'emplois ce soir, or le Conseil Municipal nous offre une double actualité. Au point n° 16, nous avons voté une aide au plan d'affaire pour la Société PROTOMECA qui s'installe dans notre pépinière IEN et au point n° 27, on vend un terrain à une entreprise qui sort de la Pépinière Point Plus et s'installe chemin de l'Espérance, c'est tout un programme ! On peut constater que nos deux pépinières fonctionnent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.